

Compte Rendu du Conseil Municipal en date du 24 juillet 2020

Présents : Gilles DURAND, Bernard CANAT, Nadine DUNOYER, Joëlle CHARRETTE, Sébastien ROSTAIND, Stéphanie CHAUSSINAND, Kevin CHIEZE, Yannick BOUVARD, Blandine BALAY

Absents représentés : Jules DREUMONT donnant pouvoir à Gilles DURAND, Laurence SEYCHAL donnant pouvoir à Stéphanie CHAUSSINAND.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Nadine DUNOYER est nommée secrétaire de séance.

« Mr Ravel Jean-Claude, présent dans la salle du conseil municipal en tant que spectateur, sans demander l'autorisation et sans faire de déclaration, se lève puis dépose un objet qui n'a pas été nettoyé sur la table du conseil à proximité du conseiller municipal Mr Chièze Kevin au mépris des consignes de distanciation physique et des règles d'hygiène applicables dans le cadre de la protection contre le coronavirus. Le conseil apprenant qu'il s'agit d'un appareil d'enregistrement vocal s'étonne de la méthode. Mr Ravel se lève à nouveau sans demander l'autorisation et en faisant un commentaire inaudible, passe de nouveau à proximité d'un élu, Mr Charrette Joël, et dépose auprès du maire un document.

Monsieur le Maire demande alors le huis clos au CM aux motifs de trouble à l'ordre public, de non-respect des règles de fonctionnement du conseil municipal et de non-respect des règles de distanciation physique.

Le huis clos est acté, la séance commence ».

La séance débute à 20h15.

Ordre du jour :

- Approbation Procès-verbaux du 5 juillet et du juillet 2020
- Vote du budget prévisionnel 2020 et des indemnités des élus
- Gratuité des loyers de l'Auberge durant la période de confinement
- Indexation des loyers au 1^{er} juillet
- Postes d'ATSEM
- Dissolution régie « cantine-garderie »
- Déneigement hiver 2019/2020/ Aide du Département
- Transport de l'eau de Gamare
- Commission « Impôts » + autres commissions
- Questions diverses
- Agenda

1. Approbation Procès-verbaux du 5 juillet et du 10 juillet 2020

Deux corrections ont été apportées en ce qui concerne les délégués à « la révision des listes électorales ».



- Les 2 PV sont adoptés et émargés.

2. Vote du budget prévisionnel 2020 et des indemnités des élus

Monsieur le Maire propose une lecture ligne par ligne et commente chapitre par chapitre :

Ce budget a été élaboré dans des circonstances particulières du fait du calendrier inhérent à la situation du Covid : la moitié de l'année étant écoulée, il est difficile de projeter de nouvelles dépenses. Seuls 2 ordinateurs ont été rajoutés (1000 €).

À noter que l'excédent du budget Fonctionnement de 2019 (117 371,31 €) est imputé à hauteur de 69 047,31 au budget Investissements déficitaire, le solde (48 324 €) étant réparti sur le budget prévisionnel 2020. Monsieur le Maire fait remarquer que la situation financière est saine.

Approbation du budget prévisionnel 2020 et des taxes locales 2020 :

Fonctionnement :

Dépenses : 351 842,31€

Recettes : 351 842,31 €

- Le budget prévisionnel de fonctionnement est adopté à l'unanimité.

Investissements :

Dépenses : 169 839,83 €

Recettes : 169 839, 83 €

- Le budget prévisionnel d'investissement est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire expose dans le même temps l'endettement de la commune sur 5 projets réalisés par les mandatures précédentes :

- 1) Salle polyvalente : Emprunt de 150 000 € à un taux de 3.90% sur 30 ans, la dernière échéance étant en 2039. Montant de l'annuité : 8573,33€.
- 2) Domaine Fontréal : Emprunt de 68 000 € à un taux de 4.83% sur 40 ans, la dernière échéance étant en 2045. Montant de l'annuité : 3624,25€.
- 3) Auberge : Emprunt de 88 000 € à un taux de 4.87% sur 25 ans, la dernière échéance étant en 2027. Montant de l'annuité : 6161,70€.
- 4) Logement-école : Emprunt de 45 000 € à un taux de 1.74% sur 10 ans, la dernière échéance étant en 2025. Montant de l'annuité : 4 922,34€.
- 5) École : Emprunt de 80 000 € à un taux de 1.59% sur 15 ans, la dernière échéance étant en 2034. Montant de l'annuité : 6 005,12€.

➤ Totaux :

– Emprunts : 351 000 €.

– Annuités : 29 286, 74€ + SDE07 (extensions électriques : Auberge, extension E100 et écohaméau) 830,76€.

- Total des annuités : 30 117,50 €.

Remarques : les emprunts ont été contractés lorsque les taux étaient élevés, Monsieur le Maire va tenter de les renégocier.



Compte Rendu du Conseil Municipal en date du 24 juillet 2020

✓ **Indemnités des élus :**

Monsieur le Maire précise qu'il souhaite, du fait de l'engagement de chacun, que l'indemnité soit celle proposée par l'État au 1^{er} janvier 2020. Celle du Maire ne nécessite pas une délibération, elle est de 991,80 € bruts. Celles des adjoints doivent être délibérées, elle est de 385,05 € bruts.

➤ *Cette délibération est adoptée à l'unanimité*

✓ **Tickets-repas pour nos 2 salariés titulaires :**

Des tickets-repas d'une valeur de 8 € par jour travaillé sont proposés aux salariés de la fonction publique territoriale, Véronique Noualy et Michel Fayard pourraient en bénéficier. Notre participation à compter du 1^{er} septembre 2020 serait de 50%.

➤ *Cette décision est adoptée à l'unanimité*

3. Gratuité des loyers de l'Auberge durant la période de confinement.

La mandature précédente a accordé la gratuité de 3 loyers pour les locataires de l'auberge du fait du confinement. Nous avons été informés par l'équipe précédente (mails archivés).

➤ *Cette décision est adoptée à l'unanimité*

4. Indexation des loyers au 1^{er} juillet.

Cette indexation est de 0.92%, elle sera appliquée à l'ensemble des locataires des logements communaux.

➤ *Cette décision est adoptée à l'unanimité*

5. Postes d'ATSEM.

1) Un poste en contrat aidé (26 h/semaine) est en cours de recrutement, Fabienne CHARREL terminant son contrat le 30 septembre 2020.

Coût : 10 234 € (pour une aide minimum de 35%).

2) Un poste sera attribué à Candice Penel en CDD pour une année scolaire - 24 heures par semaine à compter du 24 août 2020. Ce contrat sera évalué en fonction des besoins de la cantine.

➤ *Cette décision est adoptée à l'unanimité*

6. Dissolution régie « cantine-garderie ».

À ce jour, Véronique Noualy perçoit les paiements, et cette gestion est lourde et inefficace du fait du suivi des paiements et des impayés.

Proposition : Le Trésor public prend le relais sur l'encaissement des factures émises.

➤ *Cette décision est adoptée à l'unanimité*



7. Déneigement hiver 2019/2020/ Aide du Département.

L'aide du Département à hauteur de la moitié du coût du déneigement doit faire l'objet d'une délibération.

- Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

8. Transport de l'eau de Gamare.

Jules Dreumont a demandé la livraison d'une citerne d'eau par les pompiers, la commune a réglé cette facture et demande le remboursement par Jules Dreumont, donc l'émission d'un titre de recettes est nécessaire.

- Cette délibération est adoptée à l'unanimité

9. Commission « Impôts » + autres commissions et délégations.

Délégations :

- 1) *Désignation des délégués pour le Syndicat « Eyrieux Clair » (www.eyrieux-clair.fr/les-missions/le-spanc/)*

Pour information, la dernière visite du SPANC a eu lieu en 2016, et l'échéance de la mise aux normes de l'assainissement individuel est 2020 ; une visite est probable cette année.

Titulaire : Bernard Canat

Délégué : Gilles Durand

- 2) *SDEA* : 1 délégué à nommer :
Gilles Durand

Commissions :

- 1) Commission « Impôts » : Nous présentons une liste de 24 personnes parmi lesquelles le Trésor public retiendra 12 participants à la commission des Impôts directs. Pour plus d'information, consulter le site : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/renouvellement-des-commissions-communales-et-intercommunales-des-impots-directs>
- 2) Commission « Travaux » : Bernard Canat animera cette commission. Objectifs de cette commission : centraliser les demandes qu'elles viennent des élus ou de citoyens, organiser le travail de Michel Fayard ou éventuellement celui des artisans. Feront partie de cette commission : Blandine Balay (qui centralise les demandes), Kévin Chièze et Yannick Bouvard. Première réunion le : mardi 18 août à 20h à la mairie.
- 3) Commission communication : animée par Nadine Dunoyer, Laurence Seychal, Stéphanie Chaussinand et Blandine Balay proposent de travailler sur ce sujet.

Premier objectif : réaliser un « mailing », transmettre rapidement des informations.

- 4) Commission Projet :

Objectifs : Améliorer la qualité de vie du village, être force de proposition et créativité, évaluer la faisabilité,



Compte Rendu du Conseil Municipal en date du 24 juillet 2020

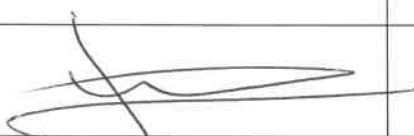



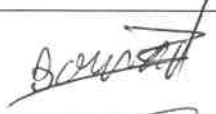




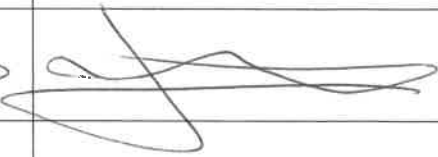



3) **Action AGIR :** Le département de l'Ardèche finance à hauteur de 30 000 € par financement participatif un projet pour les jeunes : écologie, citoyenneté, loisirs, emploi... Le projet est à présenter d'ici fin septembre et sera soumis à un vote.

11. Agenda

Vendredi 4 septembre à 20h à la Salle Balmont : Réunion d'information au sujet de l'antenne relais

Mardi 8 septembre à 20h à la salle Balmont : Conseil Municipal consacré à l'antenne relais.

Émargement

Noms-prénoms	Présents	Représentés	Absents
DURAND Gilles			
DUNOYER Nadine			
CANAT Bernard			
BALAY Blandine			
BOUVARD Yannick			
CHARRETTE Joël			
CHAUSSINAND Stéphanie			
CHIEZE Kevin			
DREUMONT Jules			
ROSTAIND Sébastien			
SEYCHAL Laurence			



Compte Rendu du Conseil Municipal en date du 24 juillet 2020

L'ensemble des élus souhaite participer à cette commission. Monsieur le Maire est l'animateur de cette commission.

La première réunion se fera mi-septembre.

10. Questions diverses :

1) La cantine :

Jeanne Legros et Yann Goupille nous ont clairement indiqué qu'ils souhaitent arrêter le service de la cantine dès la rentrée. Le bail qui a été signé à leur arrivée en juillet 2017 ne fait pas état d'un engagement.

Monsieur le Maire, en lien avec le maire de Silhac, a pris contact avec un traiteur de Boffres : Luca'S Restauration - qui a tous les agréments nécessaires. Il livrerait les repas 2 fois par semaine (le dimanche soir ou lundi matin, et le mercredi soir ou jeudi matin) pour un coût de 3,90 € TTC.

Nous allons continuer à facturer les repas 5.50 € de façon à couvrir partiellement les frais engendrés (électricité et salaires des ATSEM). Nous prévoyons d'accrocher des rideaux thermiques dans la petite salle et une horloge programmée pour le chauffage.

Il nous faudra évaluer le temps de travail nécessaire à la mise en place de ce service par les ATSEM – d'ores et déjà Candice Penel est d'accord pour augmenter son temps de travail.

Les parents seront rapidement informés par mail de ce changement. Les inscriptions seront à anticiper : nous verrons cela avec le traiteur.

Les délais pour mettre en place cette nouvelle organisation sont courts, nous nous engageons pour une année, la convention sera signée rapidement. Nous ferons le point sur la qualité de cette prestation régulièrement.

2) L'antenne relais :

À ce jour, le point essentiel est l'information sur le contenu et l'avancement du dossier, sur les engagements pris par la mandature précédente afin de déboucher sur une prise de position claire des habitants, et par la suite du Conseil Municipal : voulons-nous d'une antenne relais ? si oui : où ?

- a. Nous mettons donc à disposition un dossier consultable en mairie, auquel sera joint un cahier de remarques et de propositions.
- b. Nous proposons une réunion publique d'information le 4 septembre 2020. Chaque habitant de Saint-Jean-Chambre recevra dans sa boîte à lettres cette invitation.
- c. Le 8 septembre 2020, le Conseil Municipal se réunira et prendra la décision de poursuivre ce projet, et de l'emplacement de l'antenne, ou d'abandonner ce projet.

